



FEDERATION ROYALE BELGE DE TENNIS DE TABLE
AILE FRANCOPHONE
PROVINCE DU LUXEMBOURG

ASSEMBLEE GENERALE

PV Assemblée générale du 02 septembre 2022

1) Vérification des pouvoirs

a) Procurations

b) Nombre de votants

39 clubs présents
8 clubs représentés
4 clubs absents

2) Approbation du PV de l'AG précédente

Approuvé à l'unanimité.

3) Allocution du président

Comme d'habitude, je vais vous demander de vous lever pour la traditionnelle minute de silence observée à la mémoire de tous nos chers disparus qu'ils soient pongistes ou non...
Je vous remercie.

Et puisque nous en sommes aux remerciements, permettez de remercier l'assemblée pour la confiance que vous nous avez accordée en nous (ré)élisant en mai. Bien que je regrette que cette élection ne nous ait pas apporté de sang neuf...

Merci au club de Bras de nous accueillir ce soir,
Merci aux entraîneurs de la Commission Technique qui ont repris le chemin des salles depuis belle lurette,
Merci à nos arbitres qui se sont déjà répartis les tâches à venir,
Merci aux membres du CP pour leur investissement permanent,
Merci à vous dirigeants de club sans qui notre sport disparaîtrait.

La saison passée, le CP fêtait ses 50 ans d'existence au sein de la FRBTT et avait obtenu l'organisation des championnats de Belgique série A 2021 & 2022.

Les 18 et 19 décembre devaient avoir lieu les championnats 2021 mais le covid a provoqué l'annulation d'une compétition dans laquelle, nous avons pas mal investis.

Les 5 & 6 mars devaient célébrer les champions 2022. Malheureusement, l'ITTF avait modifié son calendrier et programmé une compétition importante pour les membres de l'équipe nationale. Cela a entraîné le report de la compétition aux 25 & 26 juin qui malheureusement était la pire des dates possibles et nous a privés du succès populaire

espéré. Cette organisation nous a beaucoup coûté à nous bénévoles du CP et elle a aussi un impact financier dont nous vous parlerons en temps utile.

En ce qui concerne le tennis de table à proprement parlé, l'évolution actuelle me paraît prometteuse car simplement en comparant le nombre d'équipes qui a terminé l'interclubs 21-22 et le nombre d'équipes inscrites en 22-23, je constate une augmentation de 8 équipes en messieurs et de 7 équipes en dames. Cela me paraît de bonne augure. Malheureusement, dans le même temps, trois clubs ont disparu pour des raisons diverses. Et la pénurie de dirigeants de club est alarmante. Force est de constater que parfois le dernier des bénévoles, qui en avait marre de ramer seul contre vents et marées, jette l'éponge et le club disparaît. Avez-vous une formule magique qui permettrait de rameuter des bénévoles ? Et vous verrez que ce n'est pas vraiment l'ADEPS qui va nous aider.

Je vais maintenant vous parler de la Labellisation en commençant par féliciter les 7 lauréats de la saison écoulée.

Mais cette labellisation risque de changer fortement et cela de par la volonté de l'ADEPS qui dotera la labellisation de 60.000 € en sus des fonds de l'AFTT qui s'élèvent à 15.000 €. Bien entendu, cette dotation s'assortira de diverses exigences. Si comme par le passé, l'accent sera mis sur les jeunes, les dames et les arbitres. L'administration des sports veut mettre en avant les membres loisir et considère comme indispensable la formation des dirigeants de clubs (Président, Secrétaire et Trésorier). Cette formation existe déjà au niveau de l'ASIF. L'ADEPS exigera aussi l'ajout de critères éthique dans tous les domaines. Le sportif aura moins d'importance pour le label et les vétérans sont ignorés. Il est aussi question de lier l'octroi de subsides à cette labellisation. Les labels dorénavant au nombre de quatre seraient à l'avenir octroyés par année civile et plus par saison sportive. Nous aurons des éclaircissements dans les prochains jours car textes de l'ADEPS viennent d'arriver à l'AFTT et sont en cours d'analyse.

Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'ITTF a retiré l'agrément des balles Xushaofa à dater 1^{er} avril. La FRBTT et l'AFTT ont suivis ces prescriptions internationales. Cependant si des clubs ont en encore beaucoup de ces balles en stock, le CP a décidé d'en autoriser l'usage dans les divisions provinciales. Cela sera bien entendu interdit dans les divisions nationales et régionales.

J'en arrive maintenant au point le plus épineux de cette assemblée. A l'issue de la saison dernière, las de se battre seul, ou presque, pour sauvegarder son club de Palette Centre, Joël a provoqué une AG de dissolution de Lx044 et ce club n'est plus qu'un souvenir. Il a alors choisi de s'affilier au club de Jamoigne. Ce qui porte à trois le nombre de membres du CP affiliés à Lx039.

Malheureusement ceci est en contradiction avec l'article A.6.1.1 des R.O.I. (partie administrative) qui dit :« Les CP et/ou leurs commissions ou cellules ne peuvent compter en leur sein plus de deux membres d'un même cercle sportif. ».

Maintenant, c'est à l'Assemblée Provinciale qu'appartient la décision, soit vous exigez la démission d'un des trois membres de Jamoigne, soit vous nous autorisez à achever la législature actuelle qui cours jusqu'au 30 juin 2026.

J'attends vos avis quant à ce problème.

4) Rapport de la secrétaire

→ Secrétariat

A la suite de l'allocution du président concernant la problématique de l'article A.6.1.1. des ROI (partie administrative), l'assemblée générale provinciale autorise le Comité Provincial luxembourgeois à être composé de 3 affiliés du club de Jamoigne jusqu'à la fin de la mandature (2026).

→ Interclubs

- Confection des séries : les clubs ont de plus en plus d'exigences, qui ne sont pas toujours réalisables. Pour la saison prochaine, le document d'inscription des équipes sera adapté.
- Tableau des montées/descentes (sur le site et dans les fardes).
- Division 7 : le responsable interclubs autorise les inscriptions jusqu'au 09 septembre.
- Amendes : celles-ci ont été adaptées aux modalités actuelles (encodage informatisé). Attention : amende de 20 € pour le retard d'encodage de feuilles, car cela engendre du travail supplémentaire et/ou différé pour le responsable provincial.
- Problèmes d'encodages : n'attendez pas le mercredi 11h avant de le signaler !!! Prévenez le plus rapidement possible lorsqu'il y a un souci.
- Dames : même en division 3, il faut respecter la liste de forces.
- Bye : il n'y en a aucun dans aucune division.
- Question à l'assemblée :
Pour la division 6 : actuellement, il n'y a pas de bye, donc pas de possibilités de réinscrire des équipes. Pour pouvoir faire jouer des jeunes, 3 clubs sont en demande. 63 équipes, cela permettrait de faire 7 séries de 9. L'assemblée autorise le responsable à essayer d'ouvrir une nouvelle série, en ajoutant un bye dans celles déjà existantes, sous condition que la nouvelle mouture n'allonge pas les déplacements. Le résultat des essais sera communiqué dans un délai d'une semaine maximum après cette AG.
- Rappel : les clubs peuvent avancer des matchs au 17/09.
- Attention ! Rappel, on ne peut pas reporter de matchs !! (C'est réglementaire).
- Calendrier : pour les clubs représentés en provinciale et en régionale/nationale, l'alignement des équipes (respect de la liste de forces) se fait selon la date, et pas selon la journée. Exemple : un joueur peut jouer en nationale le 17/09 (journée 1), et en provinciale le 24/09 (journée 1 pour la provinciale, mais officiellement la journée 2 dans le calendrier général).

→ Vétérans

- 24 équipes (4 supplémentaires par rapport à la saison dernière).
- un nouveau club se lance avec 2 équipes (Centre Ardennes).
- 2 séries en div 1 (avec matchs entre les 2 premiers pour connaître notre représentant à la journée finale francophone) + 3 séries en div 2.
- journée finale
A la demande de beaucoup de clubs, elle ne se fera plus un dimanche suivant un interclubs, mais un samedi. Le repas sera servi en fin de journée, et plus à midi. Ces décisions sont fortement appréciées par les vétérans de l'assemblée.

5) Rapport des commissaires aux comptes

Le rapport est présenté à l'assemblée :

Virton, le 1^{er} septembre 2022

Conformément au mandat qui m'a été conféré par l'assemblée provinciale du 3 septembre 2021, j'ai effectué la vérification des comptes annuels du comité provincial, de la commission des jeunes et de la commission d'arbitrage du Luxembourg pour l'exercice courant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Le mercredi 31 août dernier, je me suis rendu au domicile de M. Jean-Marie Guebs (Responsable de la Commission d'arbitrage), où étaient réunis, M. Guy Bertrand (président provincial), M. Daniel Jeanfils (Trésorier provincial) et M. Sébastien Calay (Trésorier de la Commission des Jeunes). En leur présence, j'ai pu vérifier les pièces comptables et extraits de compte mis à ma disposition.

Je confirme que les comptes annuels sont, au regard des prescriptions légales et réglementaires en vigueur en Belgique, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du

comité provincial, de la commission des Jeunes et de la commission d'arbitrage du Luxembourg au 30 juin 2022 ainsi que des résultats de l'exercice saisonnier se terminant le 30 juin 2022.

Enfin je tiens à remercier, Messieurs Calay, Guebs et Jeanfils pour le travail effectué afin de tenir à jour leur comptes respectifs dans un souci de clarté.

Je propose donc d'approuver le compte des recettes et dépenses tel qu'il vous est présenté et de donner pleine et entière décharge aux membres du comité provincial.

Patrice Mullenders
Lx001 Virton

6) Présentation des comptes et bilan de la saison écoulée

Le bilan se trouve dans les fardes distribuées aux représentants des clubs.
Attention : les factures des championnats de Belgique séries A ne sont pas encore toutes arrivées.
Le déficit de cette organisation sera donc visible lors du prochain exercice.

7) Approbation des comptes et bilan de la saison écoulée

Approbation à l'unanimité.

8) Décharge aux commissaires aux comptes et aux membres du CP

9) Nomination des commissaires aux comptes de la saison suivante

MULLENDERS Patrice (Lx 001 Virton)
SIMON Arnaud (Lx 116 Wellin)

10) Présentation du budget de la saison prochaine

Le budget se trouve dans les fardes distribuées aux représentants des clubs.

11) Approbation du budget de la saison prochaine

12) Débats éventuels

Classement numérique : les points seront encore adaptés mais les classements ne changent pas.

Obligation de fournir un moyen de paiement électronique : les clubs NE sont PAS soumis à celle-ci, car ce ne sont pas des activités commerciales.

13) Elections statutaires éventuelles

Il n'y en a jamais à l'AGP de septembre.

Les prochaines élections statutaires auront lieu en mai 2026.

14) Clôture par le président